

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 06 AVRIL 2017 – 18H30**

Étaient présents : Mme COPIN, Mr BEN YAHIA, Mme LECOMPTE, Mr CAUDRON, Mme ANZALONE, Mr MARY, Mme DEMOLDER, Mrs FOSSE, LE COMTE, HOFFMANN, OBRINGER, HERBIN, Mme DECOURRIERE, Mrs JANOT, Mmes DZIKOWSKI (arrivée à 19h15), REGOLLE, ARBAOUI, VASSEUR, COLLET, DEWAULLE, Mrs DOMIN, BECQUE, LEVECQUE, CAULIER, HUE, Mme MADAOUÏ (arrivée à 18h40)

Absents excusés :

M. TRINEL donne pouvoir à Mme LECOMPTE
Mme SABRIE donne pouvoir à Mme ANZALONE

Absente : Mme LEBRUN

Madame Christine LECOMPTE est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la réunion du 16 mars 2017 appelle des observations particulières.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 16 mars 2017.

Madame le Maire précise que cette réunion se déroule exceptionnellement à l'espace Dubedout en raison des travaux à l'hôtel de ville.

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Dominique MARY, Adjoint aux Finances et aux Affaires Sociales qui donne lecture du rapport relatif à la première question.

1°) COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion 2016 établi par le Receveur Municipal, peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	7 859 224,66 €	
Recettes	8 883 690,93 €	
Résultat de l'exercice 2016	1 024 466,27 €	(excédent)
Résultat reporté des exercices antérieurs	1 485 188,26 €	(excédent)
Résultat à affecter (1)	2 509 654,53 €	(excédent)
<i>Restes à réaliser</i>		
• Dépenses	73 218,48 €	
• Recettes	0,00 €	
Résultat global section de Fonctionnement	2 436 436,05 €	(excédent)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	2 492 556,17 €	
Recettes	3 289 768,33 €	
Résultat de l'exercice 2016	797 212,16 €	(excédent)

Résultat reporté des exercices antérieurs	<u>6 576,28 €</u>	(excédent)
Résultat à affecter (2)	803 788,44 €	(excédent)

Résultat global section d'Investissement **-907 719,68 € (déficit)**

SYNTHESE DES 2 SECTIONS

Résultat de clôture hors restes à réaliser (1) + (2)	3 313 442,97 €	(excédent)
Résultat net de clôture (avec restes à réaliser)	1 528 716,37 €	(excédent)

- il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la gestion de l'année 2016 (compte administratif).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2016.

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Dominique MARY, Adjoint aux Finances qui donne lecture du rapport relatif à la deuxième question.

2°) COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif 2016 de la ville, conforme au compte de gestion établi par le Receveur Municipal, peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	7 859 224,66 €	
Recettes	8 883 690,93 €	
Résultat de l'exercice 2016	<u>1 024 466,27 €</u>	(excédent)

Résultat reporté des exercices antérieurs	1 485 188,26 €	(excédent)
Résultat à affecter (1)	<u>2 509 654,53 €</u>	(excédent)

Restes à réaliser

• Dépenses	73 218,48 €
• Recettes	0,00 €
	<u>73 218,48 €</u>

Résultat global section de Fonctionnement **2 436 436,05 € (excédent)**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	2 492 556,17 €	
Recettes	3 289 768,33 €	
Résultat de l'exercice 2016	<u>797 212,16 €</u>	(excédent)
Résultat reporté des exercices antérieurs	6 576,28 €	(excédent)
Résultat à affecter (2)	<u>803 788,44 €</u>	(excédent)
 <i>Restes à réaliser</i>		
• Dépenses	2 165 616,69 €	
• Recettes	454 108,57 €	
Résultat global section d'Investissement	<u>-907 719,68 €</u>	(déficit)

SYNTHESE DES 2 SECTIONS

Résultat de clôture hors restes à réaliser (1) + (2)	3 313 442,97 €	(excédent)
Résultat net de clôture (avec restes à réaliser)	1 528 716,37 €	(excédent)

- il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la gestion de l'année 2016 (compte administratif).

Intervention de Monsieur MARY :

« Le compte administratif 2016, soumis à votre examen, présente les résultats suivants (conformes au compte de gestion du percepteur).

En section de fonctionnement, un excédent 2016 de 1 024 466,27 €.

Un résultat reporté des exercices antérieurs de 6 576,28 €, soit un résultat à affecter de 803 788,44 €,

Des restes à réaliser (dépenses – recettes) de 1 171 508,12 €, soit un résultat global d'investissement de – 907 719,68 €.

Ce qui nous permettra une fois le déficit d'investissement couvert d'intégrer au BP 2017 comme nous le verrons à la question suivante un report de fonctionnement de 1 601 934,85 €.

Pour expliquer ces excellents résultats, qui nous permettent d'aborder l'exercice 2017 dans de relatives bonnes conditions, il nous faut bien évidemment mentionner la poursuite de la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement ; politique voulue par les élus et mise en œuvre par les services qu'il convient de féliciter pour la rigueur et les efforts dont ils font preuve depuis de nombreuses années. Vous voudrez bien, Monsieur le Directeur Général, transmettre à vos collègues ces félicitations qui, bien entendu, s'adressent aussi à vous-même.

Cette vigilance en matière budgétaire, partagée par les élus et les agents de la commune, devra se poursuivre mais elle atteint ses limites, le seuil d'incompressibilité des dépenses.

Nous sommes tous conscients que si l'Etat ne révisé pas sa politique en matière de dotations aux collectivités, il en va de l'existence même de cet échelon indispensable de notre démocratie qu'est la commune tout au moins dans sa forme actuelle indépendante et autonome dans sa gestion.

Pour détailler un peu les facteurs qui nous permettent de dégager cet excédent, je vous propose d'examiner les chapitres budgétaires où sont principalement réalisées ces économies :

Dépenses de fonctionnement, charges à caractère général

- 1^{ère} année de fonctionnement de la médiathèque : économies réalisées sur les dépenses
- 1^{ère} année de fonctionnement de la maison de la petite enfance : surestimation de la subvention d'équilibre en raison de l'incertitude sur le succès de la structure
- hiver clément pour les énergies
- Toiture de Curie prévue en fonctionnement mais compte-tenu des finances obtenus courant 2016, les dépenses ont été inscrites en investissement sur 2017 et donc non réalisées en 2016
- réserve de précaution inscrite pour des travaux sur le gros sinistre de l'école Ferry mais non dépensée au final sur 2016
- diminution du coût de l'étude relative au cadre de vie (entrées de ville) suite à mise en concurrence
- budget formation sous consommé
- dommages et intérêts prévus sur plusieurs affaires judiciaires non audiencées ou gagnées
- honoraires non consommés totalement en raison de retards judiciaires
- économies sur les fêtes et cérémonies
- économies réalisées sur les dépenses de communication
- globalement, économies réalisées à la suite de mise en concurrence

Dépenses de fonctionnement, charges de personnel

- rémunération prévue pour des agents qui n'ont pas réintégré la collectivité (CLM, CLD) alors que cela était envisageable
- mise en route tardive du RIFSSEP adopté en fin d'année
- recrutements différés dans le temps suite à des départs/vacances de postes
- non-remplacement d'agents décédés ou partis en retraite, licenciement d'un contrat d'avenir
- augmentation très importante de l'assurance statutaire à la suite d'une résiliation du contrat

Dépenses de fonctionnement, autres charges de gestion courante

- versements différés de la subvention au CCAS ou la Caisse des Ecoles en raison d'une trésorerie suffisante

Dépenses d'investissement, hors OP

- toujours sur les terrains le montant de la redevance qui sera payée à Nordsem mais étalée sur encore 4 années
- menuiseries de l'hôtel de ville qui ne seront réalisées que cette année
- économies globalement sur mises en concurrence mais crédits conservés

Dépenses d'investissement, sur OP

- FTU : comité redésigné en fin d'année mais redémarrage du dispositif à amorcer
- Médiathèque et Dubedout : conservation des crédits dans la mesure où nous rencontrons des difficultés thermiques sur la médiathèque et sanitaires sur Dubedout et où un complément de travaux pourrait s'avérer nécessaire
- Plan lumière : la défaillance du prestataire sortant dans la production des documents en sortie de marché ne nous a pas permis de relancer comme prévu en 2016 un nouveau marché. L'AMO est pour autant désigné
- Vidéoprotection : réalisé mais pas encore facturé. »

Intervention de Monsieur DOMIN : précise que s'agissant des dotations, les nouvelles sont plutôt rassurantes puisque la baisse est très limitée, environ 2500 €.

Réponse de Monsieur MARY : précise que cette baisse est très limitée mais cela ne comble pas la grosse perte subie en 2016 et cela se cumule à 3 années de baisse.

Madame le Maire quitte la salle après avoir confié la présidence de la séance à Monsieur MARY.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ADOpte par 21 voix pour et 6 abstentions (Mmes DEWAULLE, MADAOUÏ, MMrs DOMIN, LEVECQUE, CAULIER et BECQUE) le compte administratif 2016 de la ville.

Madame le Maire qui a été invitée à réintégrer la salle remercie Monsieur Dominique MARY, Adjoint aux Finances de son exposé.

Monsieur Dominique MARY félicite Madame le Maire pour cette bonne gestion mais également feu André LENQUETTE qui l'a assurée jusqu'à son décès.

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Dominique MARY, Adjoint aux Finances qui donne lecture du rapport relatif à la troisième question.

3°) AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Le compte administratif 2016 de la ville, conforme au compte de gestion établi par le Receveur Municipal, peut se résumer comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 024 466,27
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 485 188,26
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 509 654,53
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	803 788,44
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 711 508,12
Besoin de financement F. = D. + E.	907 719,68
AFFECTATION =C. = G. + H.	2 509 654,53
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	907 719,68
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 601 934,85
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'investissement de 803 788,44 € au compte R001 « Report d'investissement »,

- d'affecter le résultat de fonctionnement de 2 509 654.53 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 907 719.68 €, et en R002 « Report de fonctionnement » pour 1 601 934.85€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Monsieur Dominique MARY, Adjoint aux Finances,

- constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

APPROUVE par 22 voix pour et 6 abstentions (Mmes DEWAULLE, MADAOUÏ, MMrs DOMIN, LEVECQUE, BECQUE, CAULIER) le compte administratif de l'exercice 2016.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Dominique MARY, Adjoint aux Finances qui donne lecture du rapport relatif à la quatrième question.

4°) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2017

En application des articles 1636 B sexies et 1639 A du Code général des impôts, il appartient au Conseil municipal d'adopter les taux des impôts directs locaux.

Conformément au rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la dernière réunion du Conseil municipal, il est proposé d'augmenter les taux des 3 taxes de 2 %.

Le produit fiscal attendu est détaillé comme suit :

	Bases estimées	Taux proposés	Produits attendus
Taxe d'habitation	4 713 000 €	25,87 %	1 219 253 €
Foncier Bâti	2 857 000 €	29,06 %	830 244 €
Foncier non bâti	18 800 €	97,17 %	18 268 €
TOTAUX			2 067 765 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les taux d'imposition précités.

Intervention de Monsieur MARY : précise que les taux d'imposition font l'objet d'une augmentation de 2 % et pas 2 points.

Cette augmentation représentera par exemple pour une maison de 122 m² située rue des Poilus pour la taxe d'habitation 23 € par an, soit 2,30 € par mois, pour la taxe foncier bâti 13 € par an, soit 1,3 € par mois. Cette mesure rapportera à la ville 40 000 €.

[Madame le Maire rappelle au public qu'il n'a pas à intervenir]

Intervention de Monsieur DOMIN : signale que le montant paraît faible mais il s'ajoute à celui que l'on paye déjà et qui est suffisamment élevé. Les dotations n'ont pas extrêmement baissé pour cette année, 2500 € de diminution donc ce n'est pas important. Que les résultats, on vient de le voir, sont très bons, donc il ne comprend pas les raisons d'une augmentation de la fiscalité. Les retraites n'ont pas augmenté elles !

Intervention de Monsieur BECQUE : rejoint les propos de Mr DOMIN et précise que cette augmentation n'est pas nécessaire. Il n'y a pas obligation de réaliser tout maintenant. On parle d'excédent budgétaire, on augmente les impôts, il y a une incohérence totale. On a qu'à réaliser des économies.

Intervention de Monsieur CAULIER : précise que si on reprend la strate de la commune de Beuvrages, on a un pourcentage élevé.

Intervention de Madame MADAOU : demande qui fixe les valeurs d'imposition sur les habitations et comment on augmente certains secteurs plus que d'autres.

Réponse de Monsieur MARY : précise que ce sont les services fiscaux qui interviennent et qui définissent ces bases et qu'il est possible de leur demander une réévaluation à la hausse ou à la baisse. La ville ne peut que baisser que le taux qui est le même pour toute la commune. Les bases locatives sont différentes d'une habitation à une autre. Et d'ailleurs ces bases n'ont augmenté que de 0,4 % au regard d'une inflation à 1 %, on perd déjà 0,6 %. Monsieur CAULIER de la rue des Fauvettes qui a augmenté l'année dernière de 13 %.

Monsieur MARY lui répète qu'il peut demander un réexamen de la base locative aux services fiscaux.

Intervention de Monsieur MARY : Les pertes se cumulent, on perd 90 000 € de fonds de péréquation, la perte globale est un peu plus de 60 000 €

Les économies, Mr BECQUE, vous pouvez gratter, à un moment à un autre, vous ne pouvez pas faire fonctionner les services sans dépenser d'argent. Ce qui n'a pas été dépensé en 2016, on le retrouve en excédent. Monsieur MARY rappelle également que le choix a été fait de ne pas contracter de nouvel emprunt.

Intervention de Monsieur DOMIN : précise que beaucoup de communes n'ont pas augmenté leurs impôts.

Réponse de Monsieur MARY : précise qu'il y a des communes qui ont augmenté leurs impôts bien avant. Un revenu par habitant génère un besoin important. Clairement, nous sommes sur un maintien de service de qualité. Le résultat réel est de 60 000 € en moins. Nous nous sommes engagés à ne pas les répercuter sur la fiscalité, nous sommes allés à la limite du raisonnable. A l'avenir, sans aucune contrainte, il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité l'année prochaine.

Il précise également que si notre DSU a augmenté autant c'est parce que le revenu par habitant y est désormais davantage pris en compte. Il n'y a donc pas en s'en réjouir car c'est donc parce que les indices de souffrance sont importants et que l'on doit faire face à des besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE par 22 voix pour et 6 voix contre (Mmes DEWAULLE, MADAOU, MMrs DOMIN, LEVECQUE, BECQUE et CAULIER) les taux d'imposition des trois taxes locales comme suit :

Taxe d'habitation	25,87 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,06 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	97,17 %

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Dominique MARY, Adjoint aux Finances, qui donne lecture du rapport relatif à la cinquième question.

5°) BUDGET PRIMITIF 2017

Le projet de budget primitif 2017 de la ville s'équilibre en recettes et dépenses en section de fonctionnement à la somme de **10 606 745.85 €** et en section d'investissement à la somme de **4 765 243.82 €**.

Outre les charges normales de fonctionnement, le remboursement de la dette, la reprise des restes à réaliser de l'exercice précédent, les travaux divers de bâtiments et les acquisitions diverses (terrains – mobilier – matériels), ce budget prévoit notamment les investissements suivants :

Espace public	Bâtiments	Autres investissements
Fonds de Travaux Urbains	Mise aux normes d'accessibilité multi-sites, notamment école Langevin et Complexe sportif	Complément-Renouvellement mobiliers
Voiries (Ruissard-Est)	Restructuration du CTM	Matériel et outillage
Entrée de ville – Jean Jaurès phase III	Toiture de l'école Curie	Equipements informatiques
	Tranche 3 rénovation intérieure hôtel de ville (niv. 3)	Matériel de transport

L'équilibre de ce budget est obtenu :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

par un virement de la section de fonctionnement (autofinancement) d'un montant de **1 386 032,86 €**,

par le produit de différentes recettes réelles attendues (excédent de fonctionnement capitalisé – excédent 2016 reporté - subventions spécifiques de l'Etat et d'autres collectivités, institutions et organismes divers, Fonds de compensation de la T.V.A. – Taxe locale d'Equipement),

par la reprise du résultat net d'investissement de l'exercice 2016 soit **803 788.44 €**

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

- par la reprise du résultat net de fonctionnement de l'exercice 2016 soit **1 601 934.85 €**,
- par le produit des différentes dotations, taxes, redevances, subventions et participations de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales, et divers organismes,
- par le produit attendu des contributions directes de **2 067 765 €** résultant des taux d'imposition des 3 taxes locales comme suit :
Taxe d'habitation 25.87 %, taxe sur le foncier bâti 29.06 %, taxe sur le foncier non bâti 97.17 %,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet de budget.

Intervention de Monsieur DOMIN au nom du groupe « De la vie dans la ville »

« Nous n'allons pas refaire le débat du ROB, du 16 mars dernier, nous n'allons pas nous appesantir sur les détails des budgets, sur le fait que nous avons une dette beaucoup trop lourde que nous n'arrivons pas à renégocier totalement avec nos banques, on se demande bien pourquoi ? Des impôts locaux qui vont encore augmenter, même si cela était prévu malgré des dotations en très légère (baisse de 2 500€), ce sont les Beuvrageois qui vont encore casquer, ils apprécieront sûrement ! Les propriétaires seront eux particulièrement soignés car toutes les taxes sont relevées : habitation, foncière bâtie et non bâtie ! C'est, aussi, un signal repoussoir que vous envoyez aux personnes qui désiraient venir s'établir à Beuvrages ! Vous les découragez !! D'ailleurs nous n'approuvons pas ces augmentations fiscales en conséquence nous nous prononcerons contre le budget.

Nous ne reviendrons pas non plus sur nos charges trop lourdes, notamment les charges de personnel qui s'envolent du fait, notamment, des progressions normales de carrières. Que l'on ne s'y trompe pas, il n'est nullement dans notre intention de faire un quelconque reproche aux agents de la commune qui font un travail remarquable et apprécié par la population.

Concernant nos finances nous avons réalisé une étude comparative sur l'année 2015 avec des communes du nord de même importance : Cuincy 6661 hab, Estaires 6083 hab, Lallaing 6440 hab, Pecquencourt 6259 hab, Quesnoy sur Deûle 7054 hab, Quiévrechain 6299 hab et Roost-Warendin 6261 hab, nous avons écarté 2 communes : Trith-Saint-Léger et Loon-Plage qui ont des finances particulières.

1. **Recettes**

- Concernant les recettes Beuvrages se situe en tête avec en 2015 avec 1357€ par habitant suivi de :
 - o Cuincy 1290€ par habitant ;
 - o Pecquencourt 1194€ par habitant ;
 - o Quiévrechain 1168€ par Habitant ;
 - o
 - o et fermant la marche Quesnoy-sur-Deûle 476€ par Habitant ;

Beuvrages En terme de recettes est en position plus favorable que les autres communes du Nord de la même importance.

2. **Dépenses.**

Concernant les dépenses Beuvrages se situe en 2^{ème} position avec 1149€ par habitant ;

- Cuincy 1178€ par Habitant ;
- Quiévrechain 1076€ par Habitant ;
- Pecquencourt 903€ par Habitant ;
-
- Et fermant la liste Quesnoy-sur-Deûle 631€ par habitant

3. **Personnel**

Les frais de personnel de Beuvrages se classent en 2^{ème} position à 658€ par habitant ;

- Cuincy est en première position à 785€ par Habitant ;
- Quiévrechain 496€ par Habitant ;
-
- Fermant la liste Roost-Warendin à 303€

Beuvrages se situe dans la partie haute des dépenses du personnel des communes du Nord sélectionnées.

4. **Impôts**

Au niveau des impôts Beuvrages se situe en 5^{ème} position avec 305€ par habitant ;

- Cuincy 494€ par habitant ;
- Quiévrechain 322€ par habitant ;
- Quesnoy-sur-Deûle 316€ par habitant ;
- Estaires 315€ par habitant ;
-
- Fermant la liste Pecquencourt 243€ par habitant.

5. **Dettes**

Concernant les dettes Beuvrages se situe loin devant toutes les autres communes avec 2049€ par habitant ;

- Quiévrechain 863€ par habitant ;
- Roost-Warendin 852€ par habitant ;
- Lallaing 829€ par habitant ;
-

- Fermant la liste Pecquencourt 0€ par habitant.

Comme nous l'avons constaté Beuvrages ne se trouve pas dans une situation financière favorable, nous dirions même que notre ville est en position délicate. En effet, nous ne maîtrisons pas nos recettes puisque nous dépendons fortement des dotations de l'Etat (environ 60% des recettes de fonctionnement) d'une part et de rentrées fiscales faibles d'autre part. Par ailleurs, nous nous situons pour ce qui est des dépenses dans la partie haute de l'étude, notamment avec des dépenses de personnel (57,24% de nos dépenses) que nous ne maîtrisons pas, tenus que nous sommes par les augmentations légales, liées aux déroulement de carrières.

Cette situation difficile nous conduit à vous enjoindre la plus grande prudence budgétaire.

Pour remédier à cela il faut imaginer et explorer des solutions nouvelles pour rendre cette tension moins forte, c'est de votre responsabilité ! Mais c'est aussi de notre responsabilité !

Nous vous proposons donc, comme nous l'avons déjà fait par le passé, de **nommer une commission qui inclurait non seulement la majorité et l'opposition mais aussi les habitants et le personnel de la municipalité**, pour qu'ensemble nous trouvions les solutions qui permettraient de nous dégager des difficultés ou votre gestion nous a conduits.

Intervention de Monsieur MARY : qui réitère sa proposition d'organiser une réunion de travail en juin (après les élections législatives) et de faire appel à un intervenant extérieur. Cette rencontre sera étendue à tous les élus. Il leur sera demandé d'envoyer par mail leurs suggestions pour fin avril.

Il rappelle dès aujourd'hui que nous n'avons pas de position dogmatique qui opposerait public ou privé. Par exemple sur le personnel nous avons fait le choix de longue date de pouvoir faire en régie. Cela présente des avantages comme des inconvénients. Pour les tontes de nos espaces verts, nous venons de faire un choix d'externalisation car cela n'avait pas de sens d'investir dans du matériel qui ne servait que 30 jours par an. Le fait d'avoir des charges de personnel faibles ce n'est pas non plus forcément un gage de bonne santé.

Il y a des choses plus intéressantes à faire en régie parce qu'on a les compétences, on a besoin d'une réactivité que l'on n'a pas avec les entreprises privées.

Pour ce qui concerne la dette par habitant, c'est logique : on a reconstruit la ville. Et cela ne pourrait pas se faire sans emprunt. L'ANRU et les collectivités ne pouvaient tout amener et nous n'avions pas d'argent, il fallait donc emprunter. Il rappelle une fois encore que pendant 17 ans la fiscalité n'avait pas augmenté.

Monsieur DOMIN lui répond qu'il ne fallait peut-être pas avoir la folie des grandeurs.

Monsieur MARY lui répond que notre ville était en total déficit de services. Et qu'avoir des équipements scolaires, sportifs, sociaux, culturels, pour l'enfance et notre jeunesse, de la qualité de ceux qui existent aujourd'hui et constituent un patrimoine communal sain était une nécessité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE par 22 voix pour et 6 voix contre (Mmes DEWAULLE, MADAOUI, MMs DOMIN, LEVECQUE, CAULIER et BECQUE) le projet de budget primitif 2017 de la ville.

Madame le Maire passe la parole à Monsieur José FOSSE, Adjoint aux Sports et à la Vie Associative qui donne lecture du rapport relatif à la sixième question.

6°) SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

Le Bureau municipal, après avis des différentes Commissions municipales, propose d'allouer une subvention pour l'année 2017 aux associations ou organismes et établissements divers figurant dans le tableau joint en annexe.

Il vous est donc proposé donc de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution de ces différentes subventions dont le versement sera diminué des acomptes éventuellement alloués par délibération du 18 janvier 2017 et en cas d'accord d'autoriser Madame le Maire à signer la convention type jointe en annexe à intervenir avec respectivement les associations « Harmonie Municipale » et « Comité des Œuvres Sociales ».

Il est par ailleurs proposé au Conseil municipal :

- d'accorder pour l'année 2017 au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement d'un montant de **224 000 €**,

- d'accorder pour l'année 2017 à la Caisse des Ecoles une subvention de fonctionnement d'un montant de **662 000 €**,

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ALLOUE EN 2016 POUR RAPPEL	MONTANT PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL
SPORTIVES	106 200,00	105 000,00
Office Municipal des Sports	10 000,00	10 000,00
OSMB Athlétisme	5 700,00	5 400,00
USMB Basket Masculin	19 000,00	19 000,00
ASB Basket Féminin	11 200,00	11 400,00
USMB Football	14 000,00	14 000,00
Aiki Goshin Hakko Ruy	2 250,00	2 300,00
Gymnastique Club	2 000,00	2 000,00
New Dance	3 500,00	3 500,00
Javelot Club	1 500,00	1 300,00
Tambourin Pelote Club	9 500,00	9 500,00
Tennis Club	5 300,00	5 300,00
Lumpini Club	4 000,00	3 000,00
Beuvrages Futsal	8 000,00	8 500,00
Judo club	5 250,00	5 300,00
Les Mélusines	2 500,00	2 500,00
Team compétition (pêche)	2 500,00	2 000,00
SCOLAIRES	11 040,00	10 824,00
APE Jules Ferry	875,00	800,00
APE Joliot Curie	875,00	800,00
APE Paul Langevin	300,00	500,00
Association des institutrices de l'école maternelle Joliot Curie	550,00	500,00
USEP Paul Langevin – Pauline Kergomard	1 000,00	950,00
Coopérative Langevin (Sec Usep)	550,00	550,00
USEP Jules Ferry – Joliot Curie	1 100,00	850,00
Les amis de l'école maternelle Pauline Kergomard	500,00	600,00
Coopérative école primaire Jules Ferry	550,00	600,00
APE Collège Paul Eluard	875,00	800,00
UNSS Collège Paul Eluard	1 000,00	1 000,00
EPLE Collège Paul Eluard	1 365,00	1 374,00
FSE Collège Paul Eluard	1 500,00	1 500,00
CULTURELLES	44 550,00	44 950,00
Harmonie municipale	30 000,00	30 500,00
Batterie fanfare	1 500,00	1 500,00

Chorale de l'amitié	1 200,00	1 200,00
Office Municipal des Fêtes	5 000,00	5 000,00
Ecole de danse KHOREIA	5 700,00	5 700,00
Beuvrages et son passé	350,00	350,00
Histoire Mémoire Beuvrages	300,00	200,00
Au Bonheur des Dames	500,00	500,00
SENIORS	4 400,00	4 500,00
UNRPA	1 350,00	1 350,00
Club du 3 ^{ème} Age	800,00	800,00
Loisirs Solidarité Retraités	1 350,00	1 350,00
Association des anciens combattants - ACPG - CATM	400,00	500,00
Association « A tout âge »	500,00	500,00
DIVERS - EXTERIEURS	10 600,00	10 850,00
DDEN	150,00	150,00
Le « CHAT »	300,00	300,00
Comité d'action pour l'éducation permanente - ANZIN	7 000,00	7 000,00
Restaurants du Cœur Hainaut- Cambrésis	1 200,00	1 500,00
Secours Catholique section Raismes - Beuvrages	300,00	300,00
Comité d'Hygiène Bucco-Dentaire du Hainaut	1 000,00	1 300,00
Prévention routière	150,00	150,00
Aéroclub	150,00	-
Jeunes sapeurs-pompiers	150,00	150,00
APEI Anzin	200,00	-
DIVERS BEUVRAGES	35 800,00	37 100,00
Comité d'œuvres sociales de Beuvrages	33 000,00	33 000,00
Amicale des donneurs de sang	200,00	200,00
Education et joie	300,00	300,00
Association de cardiologie Nord-Pas-de-Calais	200,00	200,00
Association Femmes Solidaires	1 200,00	1 200,00
CLCV – Consommation Logement et Cadre de Vie	500,00	500,00
Office Beuvrageois d'Animation du Parc Fénélon	400,00	200,00
Conseil Citoyen	-	1 500,00
TOTAUX	212 590,00	213 224,00

CONVENTION

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes physiques et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application,

ENTRE D'UNE PART

La Ville de BEUVRAGES, représentée par son Maire, Madame Marie-Suzanne COPIN agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 06 avril 2017,

ET D'AUTRE PART

L'Association « dénomination » dont le représentant légal est « Monsieur ou Madame »,

Vu la demande de subvention présentée par « DENOMINATION » le « DATE »,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1^{er} :

La Ville de BEUVRAGES accorde à l'Association « DENOMINATION» une subvention de fonctionnement pour l'année 2017 d'un montant de « SOMME ».

ARTICLE 2 :

En contrepartie de cette aide financière, l'Association s'engage à assurer durant l'année 2017 les actions suivantes :

« A COMPLETER »

ARTICLE 3 :

Le versement de cette subvention municipale s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de xxx € (base 50 % - avance déjà versée),
- un deuxième acompte de xxx € (base 45 %) à la signature de la présente convention,
- le solde soit 5 % sur présentation en fin d'exercice d'un bilan détaillé

ARTICLE 4 :

L'Association s'engage à se soumettre à tout contrôle effectué par le service financier de la ville ou par toute autorité mandatée par le Maire.

ARTICLE 5 :

En cas de litige et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires originaux

A BEUVRAGES, le

LE MAIRE,

M-S. COPIN

POUR L'ASSOCIATION,

Son représentant légal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité d'allouer pour l'année 2017 au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement d'un montant de 224 000 €,

DECIDE à l'unanimité d'allouer pour l'année 2017 à la Caisse des Ecoles une subvention de fonctionnement d'un montant de 662 000 €,

APPROUVE à l'unanimité la convention type,

AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention type susvisée avec les associations « Harmonie municipale » et « Comité d'œuvres sociales de Beuvrages »,

AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à fixer les modalités d'application de la présente délibération par arrêté pour ce qui concerne les autres associations ou organismes.

Avant de procéder au vote des subventions des associations, Madame le Maire conseille aux conseillers municipaux faisant partie d'une association de ne pas participer au vote pour ladite association afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer aux associations et organismes divers une subvention pour l'année 2016 comme suit :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	N'ONT PAS PARTICIPE AU VOTE	VOTE	MONTANT ALLOUE
SPORTIVES			
Office Municipal des Sports	Mme COLLET Mr OBRINGER	unanimité	10 000,00
OSMB Athlétisme		unanimité	5 400,00
USMB Basket Masculin		unanimité	19 000,00
ASB Basket Féminin		unanimité	11 400,00
USMB Football	Mme ANZALONE	unanimité	14 000,00
Aiki Goshin Hakko Ruy		unanimité	2 300,00
Gymnastique Club	Mr HUE	unanimité	2 000,00
New Dance	Mme REGOLLE	unanimité	3 500,00
Javelot Club		unanimité	1 300,00
Tambourin Pelote Club		unanimité	9 500,00
Tennis Club	MMrs FOSSE, HOFFMANN	unanimité	5 300,00
Lumpini Club		unanimité	3 000,00
Beuvrages Futsal		unanimité	8 500,00
Judo club		unanimité	5 300,00
Les Mélusines		unanimité	2 500,00
Team compétition (pêche)		unanimité	2 000,00
SCOLAIRES			
APE Jules Ferry		unanimité	800,00
APE Joliot Curie		unanimité	800,00
APE Paul Langevin		unanimité	500,00
Ass. des institutrices de l'école maternelle Joliot Curie		unanimité	500,00
USEP Paul Langevin – Pauline Kergomard		unanimité	950,00
Coopérative Langevin (Sec Usep)		unanimité	550,00
USEP Jules Ferry – Joliot Curie	Mme LECOMPTE	unanimité	850,00
Les amis de l'école maternelle Pauline Kergomard		unanimité	600,00
Coopérative école primaire Jules Ferry		unanimité	600,00
APE Collège Paul Eluard		unanimité	800,00
UNSS Collège Paul Eluard		unanimité	1 000,00
EPLÉ Collège Paul Eluard		unanimité	1 374,00
FSE Collège Paul Eluard		unanimité	1 500,00
CULTURELLES			
Harmonie municipale	Mr OBRINGER	unanimité	30 500,00

Batterie fanfare	Mme DZIKOWSKI, Mr OBRINGER	unanimité	1 500,00
Chorale de l'amitié	Mme DZIKOWSKI	unanimité	1 200,00
Office Municipal des Fêtes	Mme COLLET, MMs HUE, HERBIN, JANOT	unanimité	5 000,00
Ecole de danse KHOREIA	Mr HERBIN	unanimité	5 700,00
Beuvrages et son passé	Mr HERBIN	unanimité	350,00
Histoire Mémoire Beuvrages	Mr HERBIN	unanimité	200,00
Au Bonheur des Dames		unanimité	500,00
SENIORS			
UNRPA	Mmes COPIN, DECOURRIERE, Mr HUE	unanimité	1 350,00
Club du 3 ^{ème} Age		unanimité	800,00
Loisirs Solidarité Retraités	Mmes COPIN, ANZALONE, DECOURRIERE, MMs FOSSE, CAUDRON, JANOT, HUE	unanimité	1 350,00
Association des anciens combattants - ACPG - CATM	Mr CAUDRON	unanimité	500,00
Association « A tout âge »			500,00
DIVERS - EXTERIEURS			
DDEN	Mme DEWAILLE	unanimité	150,00
Le « CHAT »		unanimité	300,00
CAPEP - ANZIN	Mme DEWAILLE	unanimité	7 000,00
Restaurants du Cœur Hainaut- Cambrésis		unanimité	1 500,00
Secours Catholique section Raimes - Beuvrages		unanimité	300,00
Comité d'Hygiène Bucco-Dentaire du Hainaut		unanimité	1 300,00
Prévention routière		unanimité	150,00
Jeunes sapeurs-pompiers		unanimité	150,00
DIVERSES BEUVRAGES			
Comité d'œuvres sociales de Beuvrages		unanimité	33 000,00
Amicale des donneurs de sang		unanimité	200,00
Education et joie		unanimité	300,00
Association de cardiologie Nord-Pas-de-Calais		unanimité	200,00
Association Femmes Solidaires	Mme DEWAILLE	unanimité	1 200,00
CLCV – Consommation Logement et Cadre de Vie		unanimité	500,00
Office Beuvrageois d'Animation du Parc Fénelon	Mme DECOURRIERE, Mr JANOT	unanimité	200,00
Conseil Citoyen		unanimité	1 500,00

Madame le Maire donne lecture du rapport relatif à la septième question.

7°) ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION PROMUT PLUS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

Prévue par la loi sur la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, la généralisation de la couverture complémentaire santé, au 1er janvier 2016, impose aux employeurs d'assurer aux salariés une couverture collective minimale des frais de santé que l'employeur doit financer en partie.

Lors du passage à la retraite, il est difficile de trouver une complémentaire santé à un prix raisonnable offrant des remboursements corrects.

De plus, le CCAS a constaté que certaines personnes non bénéficiaires de la CMU (Couverture de Maladie Universelle), de l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé) mais sans beaucoup de moyens n'avaient pas de mutuelle complémentaire santé et renonçaient donc à certains soins.

Cette convention a pour objet de mandater l'association PROMUT PLUS afin de rechercher une mutuelle communale offrant les meilleures prestations possibles en terme de remboursements de frais de santé.

Il est demandé au Conseil municipal de soutenir la mise en place de ce partenariat avec l'association PROMUT PLUS pour permettre aux Beuvrageois et agents de bénéficier de tarifs collectifs négociés et avantageux.

Cette association a déjà signé avec plus de 20 communes sur le plan régional une convention de partenariat en vue de développer une mutuelle sociale collective.

Cette démarche est gratuite pour la commune. Elle permettra à nos habitants qui souhaiteront y adhérer de bénéficier d'un meilleur tarif et/ou de meilleures garanties, et ainsi de recouvrer du pouvoir d'achat.

Il vous est proposé dans ce cadre :

- d'approuver la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Madame Le Maire à adhérer au nom de la Commune à l'Association PROMUT PLUS, de par la signature de la convention, permettant ainsi aux administrés de la Commune et par extension aux agents de la Commune, du CCAS et de la Caisse des Ecoles de bénéficier de conditions particulières en matière de mutuelle ;
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération

Intervention de Monsieur CAULIER : demande s'il y aura plusieurs niveaux de prestations.

Monsieur MARY répond par l'affirmative en rappelant qu'il s'agira pour les Beuvrageois bien évidemment d'un volontariat. Que cette proposition est destinée à ramener du pouvoir d'achat, soit par une baisse des cotisations ou une augmentation des prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Madame Marie-Suzanne COPIN, Maire,

APPROUVE à l'unanimité la convention,

AUTORISE à l'unanimité Madame Le Maire à adhérer au nom de la Commune à l'Association PROMUT PLUS, de par la signature de la convention, permettant ainsi aux administrés de la Commune et aux agents de la Commune, du CCAS et de la Caisse des Ecoles de bénéficier de conditions particulières en matière de mutuelle,

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

- La Ville de BEUVRAGES, située Hôtel de Ville, Parc Fénelon, 59 192 BEUVRAGES, représentée par Madame le Maire, Marie-Suzanne COPIN

D'une part,

ET

- L'association PROMUT PLUS, association loi 1901, dont le siège social est situé 68 avenue Lobbedez à ARRAS (62000), inscrite à la Préfecture d'Arras sous le numéro 414.587.543 et représentée par Monsieur Michel HEDOIRE, Président,

D'autre part.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La Mairie de Beuvrages a initié un projet permettant de mettre en place une complémentaire santé pour tous les habitants de sa commune.

L'association PROMUT PLUS, est une association loi 1901.

Centre d'études et de réflexion en matière de prévoyance complémentaire, elle a pour objet de rechercher et d'offrir à ses membres tous avantages moraux et matériels pouvant s'obtenir par l'action de l'Association, en particulier l'accès des biens et services à des conditions préférentielles.

Elle s'est par ailleurs spécialisée en matière de prévoyance de personne, afin de fournir à ses adhérents les avantages liés à la souscription de toute convention, ou accord de groupe dans le cadre des textes en vigueur.

Par son action, elle permet notamment à ses adhérents individuels de bénéficier des avantages des contrats groupes en matière « frais de santé ».

C'est dans ce cadre que les Parties ont décidé de collaborer.

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet d'assurer l'accès pour les habitants de la ville de Beuvrages ainsi que pour les salariés des entreprises ayant leur siège social dans la ville n'étant pas couvert par un contrat de groupe, le personnel de la commune, de la Caisse des écoles et du CCAS, une complémentaire santé de qualité en favorisant une mutualisation durable.

ARTICLE 2 - Engagements des parties

2.1- Engagements de l'Association

- L'Association négociera avec les organismes d'assurance santé une offre « complémentaire santé » proposant :
 - un rapport qualité/prix conforme aux attentes de la collectivité
 - un minimum de tenue de permanences au sein de la mairie ou locaux appartenant à la mairie pour ses administrés. Ces permanences auront pour vocation d'accueillir le public, les informer, remplir les dossiers d'adhésion à la mutuelle et d'orienter éventuellement vers les services de la ville. Elles seront tenues par un professionnel de la mutuelle retenue.
- L'Association s'engage à respecter « l'ambition sociale » et l'éthique du projet

2.2 – Engagement de la ville

Afin de soutenir le projet ci-dessus indiqué, la ville de Beuvrages mettra à disposition un local pour des permanences d'information afin de faciliter des démarches des prospects.

La ville s'engage également, dans le cadre de son accompagnement social, à considérer et analyser les éventuels renoncements à la complémentaire santé ville pour des raisons financières et pourra en discuter avec l'association afin de faciliter les évolutions du contrat et l'accès aux soins.

ARTICLE 3 - Rémunération

La présente convention de partenariat a été signée à des fins purement sociales et associatives.
Dès lors, aucune rémunération de quelque nature que ce soit ne sera perçue par l'association ou la ville.

ARTICLE 4 - Communication

La ville de Beuvrages choisira son logo choisira à la suite de la signature de la convention. Il lui appartiendra et ne pourra être utilisé sans son accord préalable.

La présence du logo et/ou du nom de la mutuelle retenue fera l'objet d'une validation préalable par la mairie et la mutuelle avant impression, mise en ligne ou diffusion quel que soit le média.

Les supports de communication seront en principe financés par la mairie.
L'association pourra le cas échéant, négocier auprès de la mutuelle retenue d'en supporter une partie.

ARTICLE 5 - Assurances et code du travail

Le salarié de la mutuelle retenue restera, durant son temps de présence lors des permanences, sous la responsabilité de sa hiérarchie.

L'association veillera à ce qu'il s'engage à respecter les règlements intérieurs des structures accueillantes ainsi que les moyens et locaux mis à disposition. La responsabilité de la structure d'accueil ne pourra être engagée.

ARTICLE 6 - Durée de la présente convention

La convention est conclue pour une durée déterminée. Elle prend effet le jour de sa signature par les deux Parties jusqu'au 31 décembre 2017.

Elle se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour des durées successives d'une année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception et le respect d'un délai de préavis de trois mois.

ARTICLE 7 - Résiliation

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues par la présente convention, elle sera résiliée de plein droit après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des parties à l'autre partie et restée sans réponse pendant un délai de 15 jours.

ARTICLE 8- Litige

En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution de la présente convention, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention au Tribunal d'Instance d'Arras auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 9 - Confidentialité

Chacune des Parties s'interdit de communiquer la présente convention ou d'en faire référence sans l'accord préalable écrit de l'autre Partie.

Fait à _____, le _____ 2017

En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties

Pour l'Association

Pour la Ville de Beuvrages

Marie-Suzanne COPIN, Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Madame Marie-Suzanne COPIN, Maire,

APPROUVE à l'unanimité la convention susvisée,

AUTORISE à l'unanimité Madame Le Maire à adhérer au nom de la Commune à l'Association PROMUT PLUS, de par la signature de la convention, permettant ainsi aux administrés de la Commune et aux agents de la Commune, du CCAS et de la Caisse des Ecoles de bénéficier de conditions particulières en matière de mutuelle,

AUTORISE à l'unanimité Madame Le Maire à signer cette convention et tout acte y afférant.

Madame le Maire donne lecture du rapport relatif à la huitième question.

8°) MISE EN PLACE D'UN POINT RELAIS SERVICE A LA PERSONNE (SAP)

« Entre le moment où le dossier du Conseil vous a été envoyé et aujourd'hui, le compte-rendu de la réunion organisée par l'agglomération le 30 mars dernier à laquelle participait Madame VANHOUTTE nous est parvenu avec des informations complémentaires qui m'amènent ce jour à vous proposer le retrait de ce projet de délibération :

- C'est une expérimentation d'une année sur la base du volontariat (ensuite bilan) sans apport d'aide humaine et financière,
- Le point relais serait une commune volontaire au sein d'un regroupement de communes proches géographiquement qui deviendraient alors ses partenaires. Pour ce qui nous concerne le périmètre géographique concernerait Anzin, Beuvrages, Bruay-sur-Escaut et Petite-Forêt. A noter que notre population ne représente que 18% de la population de ce périmètre.
- La commune « porteuse accueillerait ses habitants pour répondre à leurs demandes, les orienter mais aussi ceux des communes partenaires ce qui occasionnerait inévitablement du travail supplémentaire pour le personnel du CCAS concerné.
- Le personnel de notre CCAS a déjà une charge de travail importante or pour assurer ce travail de relais il faudrait qu'un agent y consacre un jour par semaine au détriment de son travail habituel.

Donc même si ce projet concernant « l'emploi direct entre particuliers » me paraît très intéressant et faciliterait la création d'emplois, je vous propose d'attendre une année pour y voir plus clair avant de nous engager ».

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Ali BEN YAHIA, Adjoint à la Politique de la Ville qui donne lecture du rapport relatif à la neuvième question.

9°) POLITIQUE DE LA VILLE

Le programme d'actions élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires, pour l'année 2017 au titre du contrat de ville de l'agglomération de Valenciennes est le suivant, il est à préciser que l'avis d'instruction définitif de l'Etat n'a pas été rendu ce jour.

Il vous est rappelé également que la programmation Région des appels à projets : Fonds de Participation des Habitants & Nos Quartiers d'Eté n'est pas davantage arrêtée. Elle ne sera vraisemblablement pas notifiée avant juin 2017, cependant il vous est rappelé que la ville a déjà délibéré le 18 janvier dernier sur le versement à titre conservatoire de sa part sur les dispositifs du FPH pour un montant de 3 900 € et de NQE pour un montant de 2 400 € et ce afin de pouvoir permettre la continuité et le maintien des dynamiques locales. La programmation Région n'apparaît donc pas dans le tableau ci-dessous.

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût de l'action	Prise en charge/Subvention Ville	Financeurs
Chantier éducatif	CCAS de Beuvrages	16 033,10 €	6 366,55 €	Etat : 6 366,55 € Bailleurs : 3 300,00 €
Mobil'culture pass	Collège Paul Eluard	4 287,00 €	1 500,45 €	Etat : 2 786,55 €
Ingénierie poste CISPD	CISPD Support administratif ville de Beuvrages	37 740,00 €	6 290,00 €	Etat/FIPD : 18 870,00 € Anzin : 6 290,00 € Raismes : 6 290,00 €
Quand l'alcool est un problème dans la famille	CISPD Support administratif ville de Beuvrages	5 900,00 €	100,00 €	Etat/MILDECA : 5 600,00 € Anzin : 100,00 € Raismes : 100,00 €
Sensibilisation aux enjeux et aux d'internet	CISPD Support administratif ville de Beuvrages	4 819,00 €	803,00 €	Etat/FIPD : 2 410,00 € Anzin : 803,00 € Raismes : 803,00 €
Conseil citoyen CFGA	STAJ	5 000,00 €	266,66 €	Etat : 4 200,00 € Saint-Saulve : 266,66€ Vieux Condé : 266,66€
Espace Ressources	CAPEP	34 904,00 €	8 000,00 €	Etat : 8 000,00 € Département : 8 904,00 € CAF : 10 000,00 €
Total		108 683,10 €	23 326,66 €	85 356,42 €

Actions intercommunales n'engageant pas la ville financièrement, mais sur laquelle la ville bénéficie de l'action localement:

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Financeurs
AGIL	La Pose	Etat Agglomération
Com'ens	GIP DRE	Etat Agglomération
Groupe de parole école curie	GIP DRE	Etat Agglomération
Jeux rencontrent	GIP DRE	Etat Agglomération
Action suivi psychologique	GIP DRE	Etat Agglomération

Free style	GIP DRE	Etat Agglomération
Parents épanouis, enfant épanouis	GIP DRE	Etat Agglomération
Sciences pour tous	Planète sciences	Etat Agglomération
ETAPE	Capep	Etat Agglomération
Sois acteur de ta vie	Capep	Etat-FIPD Agglomération
La ville comment ça marche	Le Boulon	Etat Agglomération

Il vous est proposé d'approuver ce programme, d'autoriser le cas échéant le versement de la subvention communale au maître d'ouvrage et d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte ou convention afférent à ces différentes actions sous réserve de réception d'un avis favorable de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Madame le Maire,

APPROUVE à l'unanimité le programme ci-dessous listé,

AUTORISE à l'unanimité le versement de la subvention communale au maître d'ouvrage,

AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à signer tout acte ou convention afférent à ces actions.

La séance est levée à 20h20.

Marie-Suzanne COPIN,

Christine LECOMPTE

Maire

Secrétaire de séance